

De: Isabelle Allard
Envoyé: 25 juillet 2018 09:16
À: [REDACTED]
Objet: RE: Demande d'accès à l'information afin d'obtenir copie complète de la lettre d'entente No 10 Entre Héma-Québec et l'APTS qui fut signée le 07-02-2018
Pièces jointes: LAI_Avis de recours en révision.pdf

Monsieur [REDACTED]

Nous accusons réception de votre demande d'accès à l'information et avons le regret de vous informer que nous ne pouvons vous communiquer le document demandé.

En effet, l'Annexe B de la lettre d'entente No 10 entre Héma-Québec et l'APTS signée le 7 février 2018 consiste en une liste de renseignements personnels au sens des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (« LAI ») qui n'ont pas un caractère public suivant l'article 57 LAI et ne peuvent donc être communiqués (59 LAI).

Enfin, nous tenons à vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez agréer, Monsieur [REDACTED] l'expression de nos sentiments distingués.

Isabelle Allard, directeur des affaires juridiques
Responsable de l'accès aux documents et de
la protection des renseignements personnels

4045, boul. Côte-Vertu
Saint-Laurent (Québec) H4R 2W7
Téléphone : 514 832-5000, poste 5240 / Télécopieur : 514 832-1025
www.hema-quebec.qc.ca

Donnez du sang. Donnez la vie.

Ce courriel est confidentiel et ne s'adresse qu'au(x) destinataire(s) indiqué(s). S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez l'effacer et en aviser l'expéditeur aussitôt. Merci!